

CANADA

(Traduction)

*Le Ministre des Affaires étrangères du Japon
à l'Ambassadeur du Canada au Japon*

TOKYO, le 20 juillet 1955.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note de Votre Excellence, en date d'aujourd'hui et conçue dans les termes suivants:

“J'ai l'honneur de me référer à l'Accord relatif aux services aériens entre le Canada et le Japon, signé à Ottawa le 12 janvier 1955.

“Conformément à l'Article XVIII de l'Accord, j'ai reçu instructions de vous informer que cet Accord a été approuvé par le Gouvernement canadien et de proposer qu'il entre en vigueur à la date de votre note faisant part de l'approbation du Gouvernement japonais.”

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que l'Accord a été approuvé aussi par le Gouvernement japonais et qu'en conséquence il entre en vigueur à compter d'aujourd'hui.

Je saisis cette occasion pour vous réitérer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

MAMORU SHIGEMITSU,
*Ministre des Affaires étrangères
du Japon.*

Son Excellence

l'honorable T. C. Davis, C.R.

Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire du Canada au Japon.

Coopération concernant les emplois civils

Accord entre le Canada et
les États-Unis d'Amérique

Signé à Washington le 15 juin 1955

En vigueur le 21 juillet 1955

EDMOND CLOUTIER, CHIEF, C.A. UNIT,
Queen's Printer and Controller of Stationery
Imprimeur en chef de l'Imprimerie
Le Directeur de la Papeterie
Ottawa, 1955

Price: 50 cents
1955-1

Price: 50 cents